



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 24 mai 2022
(OR. fr)

9493/22
ADD 2

AGRILEG 81
PESTICIDE 14

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Commission européenne
Date de réception:	17 mai 2022
Destinataire:	Secrétariat général du Conseil
N° doc. Cion:	D070122/08 [Annexe II-1]
Objet:	RÈGLEMENT (UE) .../... DE LA COMMISSION du XXX modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de 2,4-D, d'azoxystrobine, de cyhalofop-butyl, de cymoxanil, de fenhexamide, de flazasulfuron, de florasulam, de fluroxypyr, d'iprovalicarbe et de silthiofam présents dans ou sur certains produits

Le document suivant, au format Excel, sera diffusé séparément par courrier électronique aux membres de la communauté *Conseillers/Attachés (Agri - Alimentation et systèmes alimentaires)* et aux membres de la communauté associée *Conseillers/Attachés (Agri - Plantes et questions sur la santé des plantes)* :

- D070122/08 [Annexe II-1]